

**Portrait des milieux humides et de leurs  
terres hautes adjacentes de la région  
administrative de la Chaudière-Appalaches**

**Mars 2006**

## 1.2.2 Ville-MRC de Lévis

### Caractéristiques

Le territoire touche trois ensembles physiographiques. La plate-forme de la Traverse (B0205), composée principalement de roc, explique le relief escarpé rencontré en bordure du fleuve. Les plaines de Joly-Manseau (B209) et de Bellechasse (B210), toutes deux composées principalement de dépôts sablonneux sur fond imperméable d'argile et de limon, expliquent la présence de nombreuses tourbières «ombrotrophes», c'est-à-dire alimentées uniquement par les eaux des précipitations.

La grande agglomération de la ville-MRC de Lévis possède, en effet, une bonne quantité de tourbières couvrant 3 884 ha (deuxième plus importante superficie de la région, soit 15,8 % des tourbières), dont l'important complexe de la Grande plée Bleue.

Les marais intertidaux situés en bordure du fleuve devant la ville de Lévis couvrent à peine 454 ha, mais possèdent un exceptionnel potentiel de développement des activités d'observation, en raison de la présence d'une piste cyclable très fréquentée (plus de 300 000 jours-utilisateurs/an).

Les milieux humides de la ville-MRC de Lévis abritent de nombreuses espèces d'oiseaux, dont certaines sont ciblées par l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) : la paruline à couronne rousse (inféodée aux tourbières), la maubèche des champs, le courlis corlieu, le petit blongios et le busard St-Martin. Au fleuve, on note la présence de plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) qui regroupent de nombreuses espèces de canards plongeurs, de canards barboteurs, et des oies et des bernaches.

Les parties basses et les embouchures des rivières Chaudière et Etchemin hébergent des espèces de poissons d'intérêt pour la pêche (achigan à petite bouche, doré jaune, barbue de rivière), alors que les marais intertidaux constituent des habitats d'alimentation de choix pour plusieurs espèces de poissons. De plus, on peut trouver dans le fleuve des espèces à statut précaire comme l'alose savoureuse, la population d'éperlans arc-en-ciel du sud de l'estuaire du Saint-Laurent, l'esturgeon noir, l'esturgeon jaune et la lamproie du Nord. La rivière Etchemin fait, quant à elle, l'objet d'un ambitieux programme de restauration par un groupe dont le motif initial était l'introduction du saumon atlantique. Pour y parvenir, le projet nécessitera une amélioration de sa qualité d'eau.

Plusieurs autres espèces de faune et de flore à statut précaire, très souvent associées aux milieux humides, se trouvent sur le territoire de la ville-MRC.

## **Pressions**

Le développement industriel (dont l'exploitation de la mousse de tourbe dans les tourbières), commercial et résidentiel qui accompagne le développement urbain, et l'agriculture intensive et la construction de terrains de golf à même certaines tourbières constituent des pressions omniprésentes pour les milieux humides du territoire de la ville-MRC de Lévis. Il en est de même pour leurs terres hautes adjacentes qui ne sont pas systématiquement protégées par une réglementation spécifique au milieu riverain en raison de leur tenure privée. De plus, ce développement s'accompagne souvent d'une dénaturation et d'une canalisation des cours d'eau qui traversent les zones industrielles, résidentielles ou commerciales.

La réforme de l'évaluation foncière récemment mise en œuvre a contribué à hausser significativement les comptes de taxes de certains propriétaires terriens. Cette pression supplémentaire a incité les propriétaires à vouloir mettre en valeur les tourbières et autres milieux humides, et ce, à l'encontre de leur conservation.

Les marais intertidaux sont affectés à certains endroits par la circulation excessive des VTT. Ils demeurent de plus particulièrement vulnérables à un éventuel déversement d'hydrocarbures étant donné la vocation industrielle du secteur. De plus, la pression domiciliaire en bordure du fleuve tend à faire disparaître toutes les parties marécageuses et les terres hautes adjacentes qui s'y trouvent.

Les parties basses des rivières de ce territoire sont particulièrement affectées par la pollution diffuse d'origine agricole. De plus, la partie basse de la rivière Beaurivage est sujette aux inondations.

## **Conséquences**

Le territoire de la ville-MRC de Lévis est sûrement celui où la perte de milieux humides, en particulier les plus petits, a été et demeure la plus importante de la région de la Chaudière-Appalaches, en raison des développements divers. De plus, plusieurs milieux humides ne peuvent plus remplir pleinement leurs rôles en tant qu'habitats pour la faune, en raison de leur enclavement par diverses activités humaines.

La pollution des eaux des principales rivières de ce territoire risque de menacer l'approvisionnement en eau potable de certaines municipalités et d'affecter les populations de poissons qui utilisent ces rivières. De plus, les changements climatiques et la modification du régime des eaux du fleuve risquent par la suite de favoriser des remontées plus fréquentes d'eau salée, menaçant ainsi périodiquement l'approvisionnement en eau potable de la ville de Lévis.

Le nombre d'espèces à statut précaire pourrait s'accroître et nécessiter de recourir à l'application de coûteux plans de rétablissement.

### *Des pistes de solution?*

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages :

- une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire qui prenne en compte la conservation des biens et des services fournis par les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, les bandes riveraines, la plaine inondable et l'eau;
- un certain contrôle des pratiques agricoles (bandes riveraines, déboisement, drainage, etc.) pour éviter l'amplification des problèmes de pollution de l'eau;
- l'application de « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement, tant en milieu forestier qu'agricole;
- le contrôle de la circulation des VTT dans les milieux humides (marais intertidaux et tourbières);
- le développement d'activités de mise en valeur près de la piste cyclable en bordure du fleuve, afin de sensibiliser le public à l'importance des milieux humides et aux enjeux de la gestion de l'eau;
- la protection adéquate des complexes de tourbières comme celle de la Grande plée Bleue, en cours de réalisation par Canards Illimités, en partenariat avec le MDDEP et la Ville de Lévis;
- un allègement de la pression du développement en réservant les corridors de cours d'eau comme espaces de parcs urbains;
- l'aménagement de bassins de laminage de crues du réseau pluvial, en particulier pour compenser l'augmentation des surfaces imperméabilisées; ces bassins peuvent aussi être aménagés avec des marais filtrants destinés à filtrer ces eaux;
- l'aménagement de marais filtrants bien positionnés, notamment en milieu agricole, pour réduire certains problèmes de dégradation de la qualité de l'eau et pour réduire les variations excessives et artificielles de la quantité d'eau.